



Obligation d'achat de matériel chez l'employeur

Par PriscillaGPRHpro

Bonjour,

Un employeur peut-il imposer à un salarié de se fournir en matériel, outillage ou autres équipements directement auprès de l'entreprise, au motif que les salariés représentent l'image de l'entreprise, même lorsqu'ils travaillent à domicile ?

Je cherche des textes légaux relatifs à cette obligation, mais je n'ai pas trouvé d'informations à ce sujet.

Avez-vous déjà rencontré ce cas de figure ? Disposez-vous de références juridiques sur ce sujet ?

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Cordialement,

Par Prana67

Bonjour,

Si vous travaillez à domicile l'employeur doit en principe vous mettre à disposition les outils dont vous avez besoin. Si vous devez utiliser vos propres outils pour faire votre travail l'employeur ne peut en aucun cas vous imposer d'acheter chez lui.

Par contre je ne vois pas bien ce que vient faire l'image de l'entreprise à votre domicile. Est-ce que vous recevez des clients ou des prospects à votre domicile ?

Par Isadore

Bonjour,

Comme répondu sur l'autre forum, l'employeur ne peut pas obliger ses salariés à acheter des produits chez lui. Il n'a aucun moyen légal d'exiger que ses salariés dépensent leur argent personnel.

Il peut juste les inciter à se fournir chez lui en leur proposant des réductions alléchantes.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Souvent les employeurs qui sont aussi distributeurs (exemple : supermarché) permettent à leurs employés d'acheter leurs produits moins cher. Toutefois cet avantage est limité pour éviter que ce soit taxé en "avantage en nature".

C'est une possibilité, et jamais une obligation.